



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

Le 18 juin 2018 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents 13

Nombre de votants : 13

Présents : PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent - DUMONT Séverine - BRACHET Armelle - SANCHEZ Pédro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : GELAIN Jérôme - RAVIT Pascale

Le compte rendu du conseil municipal du 14 Mai 2018 est adopté à l'unanimité

1) Bilan EAU

Le Maire précise que le point n°1 de l'ordre du jour concernant le bilan eau 2017 sera étudié au prochain CM car il n'a pas été complètement finalisé et vérifié.

Il rappelle cependant qu'un travail important a été réalisé à la demande de l'agence de l'eau pour la production d'un inventaire complet des réseaux et d'un plan d'action de la réduction des pertes. Il tient à remercier le personnel communal ainsi que tous les élus qui se sont investis dans le dossier afin de limiter le montant du rattrapage de manière significative (-30 000 €).

Monsieur le maire indique enfin que la compétence eau sera bien transférée à Valence Romans Agglo au 1er janvier 2020 (transfert obligatoire dans le cadre de la loi NOTRE pour les agglomérations).

2) Raccordement électrique Valensayes

Le Maire indique que le SDED lui transmet pour avis une demande de raccordement individuel au réseau BT pour alimenter une construction Quartier Valensayes à partir du poste Chaillard.

La participation au frais est prise en charge par le SDED et le demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet de raccordement
- DE DONNER pouvoir au maire pour signer tous documents utiles.

3 -Création de poste

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité propose de faire accéder un agent en contrat aidé à l'accès à la titularisation et l'avancement de grade à un agent titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

A compter du 1er juillet 2018 :

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet,
- DECIDE de créer un poste d'Adjoint administratif Principal 1ère classe à temps complet,
- DECIDE de supprimer un poste d'Adjoint administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet,
- PRELEVE la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Commune.

4 - Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Ce nouveau régime est applicable depuis le 01/01/2017 en remplacement de l'ensemble des régimes indemnitaires préalablement insaturés dans la commune.

Il s'agit donc ici d'adopter le cadre réglementaire générale tel que proposé.

L'autorité territoriale déterminera ensuite par arrêté individuel le taux ou le montant individuel au vu des critères et des conditions fixés dans la délibération.

Actuellement à Montvendre, le régime indemnitaire est versé une à deux fois par an dans le cadre de l'enveloppe allouée pour les 4 filières existantes dans la commune (Administrative, Technique, Social (ASTEM) et Animation, il ne prévoit pas le versement de 13ème mois.

Le RIFSEEP pourra être versé aux agents titulaires et stagiaire ainsi qu'aux agents contractuels quelque soit leur temps de travail.

De la même façon, les primes seront versées une (ou plusieurs) fois par an en fonction de l'enveloppe de crédits alloués (qui ne prévoit pas le versement de 13ème mois).

5 - Cession de terrain pré des Lilas

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement "les Mûriers" et du lotissement « Le pré des Lilas », les travaux d'arpentage et l'enregistrement cadastral ayant été réalisés, les contenances définitives des parcelles sont donc désormais connues, et il est donc possible de déterminer précisément le prix de vente des lots.

Plusieurs délibérations ont déjà été prises pour la vente des terrains et sont complétées selon les éléments ci- dessous.

Concernant le lotissement "les Mûriers ", pour donner suite à l'annulation du compromis de vente initial, le Lot n°2 d'une contenance de 390 m2 sera vendu pour un prix TTC de 66 300 €.

Concernant le lotissement « Le pré des Lilas », pour donner suite à l'arpentage, Monsieur le Maire indique que le lot 4 correspondant la parcelle YK 204 appartenant aux consorts Jouzier/ Marcel et que la parcelle YK 199 d'une contenance de 15 m2 propriété de la Mairie et mitoyenne à la parcelle YK 204 sera vendu par la commune au prix de 170 €/m² pour un total TTC de 2 550€.

Il précise également le prix définitif des lots suivants pour donner suite à l'arpentage :

Lot 10 : Pré des Lilas, parcelle ZY n° 190 = 620 m2 = 105 400 € TTC

Lot 11 : Pré des Lilas, parcelle ZY n° 191 = 733 m2 = 124 610 € TTC

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces prix de vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER les prix de ventes ci-dessus

- DE DONNER pouvoir au maire pour signer tous documents utiles.

6–Décision Modificative

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier, Monsieur Stéphane PHILIBERT, Adjoint délégué aux Finances, informe le Conseil municipal que des ajustements de crédits sont à prévoir sur le budget principal.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
020	0.41 €	021	0.41
TOTAL	0.41 €	TOTAL	0.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Décision modificative n° 01 du Budget Principal

7-Durée d'amortissement

Monsieur Stéphane PHILIBERT, Adjoint délégué aux Finances, informe le Conseil municipal qu'il convient de mettre à jour et compléter les durées d'amortissements.

Sur le Budget communal M14

Compte 202 : amortissable sur 10 ans

Compte 204 : amortissable sur * 5 ans pour les biens mobiliers

* 15 ans pour les biens immobiliers et installations

* 30 ans pour les projets d'infrastructures d'intérêt national.

Compte 205 : amortissable sur 2 ans

Sur budget Eau M49

Compte 2158 : amortissable sur 2 ans

Réseaux : amortissable sur 50 ans.

Etudes non suivies de travaux : 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE les durées d'amortissement ci dessus.

- DECIDE son application à compter de 2018.

8 – Questions diverses

1) Point inondation

Les pluies importantes du 12 juin dernier ayant causées des inondations au cœur du village ont entraîné la fermeture de l'école primaire le mercredi 13 juin afin de procéder au nettoyage de la cour. Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont aidé au nettoyage.

A l'extérieur du village les quartiers des ranches, fond d'Armand, les virettes, route des Devès ont également connues des inondations du fait de fossés ensablés ou de ruissèlement.

La commune va demander à Valence Romans Agglomération d'effectuer des travaux dans le village pour limiter à l'avenir les effets d'épisodes similaires.

La commune a déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

2) Lecture du courrier de Mr et Mme GORCE

Dans un courrier reçu en mairie en date du 23 Mai 2018, Mr et Mme Gorce nous informe de leur intention de vendre la parcelle n° ZY 40 et nous demande de procéder à la lecture du dit courrier en Conseil municipal ainsi que la prise en compte de leurs demandes lors de la révision du PLU.

La lecture du courrier est faite par Monsieur le Maire. Le courrier sera joint au registre des demandes du PLU.

La commune ne souhaite pas acquérir la parcelle.

3) Préparation de la fête de la musique

Le branchement EDF provisoire a été effectué.

La scène sera mise en place mercredi. Roy Fulton arrive vendredi soir. Il est prévu d'installer les barrières et le montage de la buvette samedi matin à partir de 8h30.

4) PLU

La réunion de présentation aura lieu le mardi 10 juillet à 9h00.

La réunion publique aura lieu le jeudi 18 octobre 2018 à 20h00 (PADD)

Délibération du PADD au CM du lundi 22 octobre à 19h00

5) Travaux lotissement

Il est procédé à la fin des enrobés et les routes communales voisines seront remises en forme.

6) Autres

Certaines chaussées ont leurs accotements fragilisés du fait du passage des cars 4 fois par jour.

Problème de barbecue sauvage au lac par des jeunes.

Poubelle à installer à la vierge.

Nettoyage de la commune en octobre.

Problème d'étanchéité au château d'eau car la dalle est poreuse ainsi que des tuiles anciennes et cassées : des devis sont en cours pour des travaux d'étanchéité.

La fontaine du cimetière est en cours de réparation : il y aura un nouveau branchement et un robinet.

L'étanchéité du vélux de l'école Jacques Prévert est défectueux, un contact a déjà été pris avec la société qui a construit le bâtiment.

Prochain CM le 17 septembre, 22 octobre et 3 décembre

La séance est levée à 20h30

Le Maire

SERVIAN Bruno

